

2.1.	La santé, la Cohésion Sociale et le CPAS	Détails des actions menées	Pilote(s)	Partenaire(s)	Moyens humains et financiers
2.1.1	Promouvoir des comportements responsables par le biais de campagnes d’initiative communale (ex. : assuétudes, prévention de la violence, santé mentale , etc.).	Information sous forme de conférence, ateliers ou encore groupe de parole vers un public cible par le biais de collaborations spécifiques (ex : prévention de la violence faite aux aînés, santé mentale auprès des jeunes, etc.).	PCS	AMO, CCR, Police, Bibliothèque	
2.1.2	Lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement : encourager la communication avec son entourage, informer et éduquer sur les conséquences du cyberharcèlement, impliquer les autorités compétentes et intervenants concernés.	Faire la promotion et/ou organiser la rencontre du public avec : -Des exemples de personnalités publiques et d'influenceurs qui incarnent des valeurs positives en ligne (astuces, conseil, pièges à éviter, etc) ; -Des personnes ayant été victimes ou témoins de venir expliquer leurs histoires (pairs aidants, aînés aidants, personnes ressources).	PCS	écoles, BIBL	
2.1.3	Mettre en place, en collaboration avec des opérateurs professionnels, une aide psychologique aux citoyens en matière de santé mentale .	Focus, en partenariat avec des intervenants externes, sur le collectif, l’aide dans et par le groupe : - prévention - accompagnement - réorientation.	PCS		
2.1.4	Organiser des ateliers de cuisine saine afin de sensibiliser les familles à l’importance d’une alimentation équilibrée .	Sensibiliser le public à l’importance d’une alimentation équilibrée à l’aide d’atelier de cuisine mensuel et partage d’un mode de vie actif pour la santé (conseils et astuces pour un corps sain).	CPAS, PCS		
2.1.5	Mieux informer les citoyens du fonctionnement des pharmacies de garde (affichage, application) afin qu’ils puissent facilement trouver l’information en cas d’urgence.	Ajouter un lien sur le site communal + information régulière via le Lumiplay et le Facebook communal.	AG		
2.1.6	Promouvoir l’application « 112.be » qui permet l’appel direct aux services de secours ainsi que la géolocalisation rapide.	Poursuivre la promotion via les outils de communication existants : site, Facebook, Rebecq à la une, Lumiplay	AG		
2.1.7	En concertation avec les professionnels de la santé , examiner la nécessité de créer un centre d’aide médicale afin de tenter de pallier la pénurie de médecins généralistes et la difficulté d’avoir un rendez-vous rapidement, en regroupant différentes disciplines de la santé (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues, etc.). Ce travail en équipe assure un suivi global et coordonné des personnes et favorise également la prévention et l’éducation à la santé.	Programmer un "laboratoire d'idées" avec les opérateurs de santé du village.	AG		
2.1.8	Promouvoir les activités du service de cohésion sociale (PCS) et de l’Espace Numérique via les différents canaux de communication. Développer leur travail social de proximité destiné à accompagner les personnes en difficulté dans leurs démarches administratives en les orientant vers les services appropriés via un accompagnement personnalisé dans la résolution de problèmes quotidiens (entretien d’embauche, recherche de logements, utilisation des outils numériques, etc.).	Maintien des formations, aides administratives individuelles et cours proposés à l'Espace Numérique. Adapter le programme aux besoins identifiés sur le terrains et en consultation avec le public cible.	PCS	AG, CPAS, BIBL	
2.1.9	Continuer à soutenir les associations notamment en mettant à disposition des locaux qui permettent aux différents acteurs de favoriser les échanges, la gratuité de leurs occupations. Maintenir le soutien financier aux associations locales et leur donner plus de visibilité afin d'attirer les personnes susceptibles d’être intéressées.	Organisation de réunions d'information avec l'ensemble des associations. Poursuite des politiques en matière de subsides, de location de salles et de prêt de matériel - Aménagement de la grange.	AG	CcR	
2.1.10	Continuer d’adapter au mieux nos politiques tarifaires aux revenus des citoyens (écoles, repas scolaires, etc.) pour garantir une équité dans l’accès aux services essentiels .	Concertation entre les services, et réflexion documentée avant toute augmentation de tarif.	CPAS, AG		
2.1.11	Continuer à favoriser les achats groupés (électricité, gaz, etc.) à l’échelle communale et les rendre accessibles à tous et, ce faisant, augmenter les économies d’énergie pour les citoyens via le soutien du tuteur énergie du CPAS .	Voir PST du CPAS.	CPAS		
2.1.12	Aller à la rencontre des citoyens via le service de cohésion sociale en organisant régulièrement une présence dans nos quartiers.	Engagement d'un éducateur de rue et organisation de rencontres dans les quartiers.	PCS		
2.1.13	Maintenir et développer les synergies entre les acteurs locaux (PCS, Centre culturel, associations, bibliothèque, etc.) afin de favoriser la collaboration , l'innovation et la mise en commun des ressources et compétences.	Réunir les associations - Veiller à mettre en lien les partenaires potentiels lorsque c'est possible.	AG	PCS, Bibliothèque, CcR	
2.1.14	Maintenir et développer une aide socio-professionnelle par le CPAS (art. 60/61) : poursuivre et renforcer le dispositif de réinsertion socioprofessionnelle dans les secteurs publics et privés. En soutenant ces personnes dans leur retour sur le marché du travail , nous les aidons à retrouver leur place dans la société.	Poursuite de la collaboration avec le CPAS pour l'engagement de personnes sous contrat article 60.	CPAS	RH	
2.1.15	Poursuivre le service d’ aide à la recherche d’emploi fourni par le CPAS qui aide à la rédaction de CV, la préparation à l'entretien d’embauche, etc.	Voir PST du CPAS.	CPAS		

2.1.16	Outre les aides sociales obligatoires du CPAS (Revenu d’Intégration Sociale, aides chauffage et électricité), nous souhaitons poursuivre les différents dispositifs sociaux spécifiques développés à Rebecq durant les dernières législatures : chèques services, octroi de garanties locatives , octroi de chèques sport et culture , aides alimentaires diverses en partenariat avec diverses ASBL, organisation d'évènements type Noël solidaire , organisation d’ ateliers antigaspi , partenariat avec l’ asbl « Restor » pour l’achat de matériel électroménager et mobilier de seconde main, aides financières, permanences juridiques, psychologiques et pensions de retraite , médiation de dette, guidance budgétaire , aides au logement, Résidence d’Arenberg, aides alimentaires , etc.	Voir PST du CPAS.	CPAS	PCS	
2.1.17	Maintenir les services d’aides à domicile rendus par le CPAS via divers services tels que les repas à domicile , le service SOS dépannage, la télévigilance , etc.	Voir PST du CPAS. Maintien de la prime télévigilance	CPAS	AG	
2.2	L’économie, le commerce, l’emploi et les entreprises	Détails des actions menées	Pilote(s)	Partenaire(s)	Moyens humains et financiers
2.2.1	Soutenir le commerce de proximité , l'artisanat, les maraîchers et les producteurs locaux et intensifier le dialogue en définissant avec eux les priorités. Une concertation avec les commerçants sur les différentes actions qui pourraient améliorer le dynamisme commercial local .	Rencontres avec l'ARCAL - intégration d'une rubrique "commerces" dans le concours "Rebecq ma belle" - programmation d'une réunion avec les commerçants - redynamisation du marché.	AG		
2.2.2	Renforcer la visibilité des commerçants sur le site web de la commune et dans le « Rebecq à la Une ».	Poursuivre l'intégration des nouveaux commerces dans le Rebecq à la Une et sur le site communal. Remise de la brochure de l'ARCAL aux nouveaux habitants.	AG		
2.2.3	Veiller à une bonne communication avec les commerçants durant des travaux de voirie afin d’en diminuer l’impact.	Concertation entre les services pour fournir une information pertinente et adaptée. Phasage prévu lors d’élaboration des projets de voirie pour limiter l'impact des travaux sur les commerces (accessibilité/stationnement).	TRAV, MOB		
2.2.4	Améliorer la communication des marchés publics de la commune aux PME et indépendants des environs.	Régulièrement vérifier sur internet que les listes d'entreprises locales consultées dans le cadre des marchés sont à jour.	Ts les services		
2.2.5	Favoriser l’installation et la création de petites et moyennes entreprises et de très petites entreprises le long des nationales 6 et 7 .	Encadrement du projet de réaffectation de l'ancien vélodrome.	AT		
2.2.6	Continuer d’améliorer l’attractivité des centres des villages grâce notamment à la rénovation des places, ce qui favorise le commerce .	Les places des différentes entités sont ou seront prochainement réaménagés.	TRAV		
2.3	L’agriculture et le développement rural	Détails des actions menées	Pilote(s)	Partenaire(s)	Moyens humains et financiers
2.3.1	Renforcer le dialogue entre les agriculteurs et la commune via la commission consultative agricole.	Renouvellement du Conseil consultatif agricole.	AT		
2.3.2	Favoriser la concertation entre les exploitants agricoles et les citoyens notamment pour les projets d'urbanisme, le nettoyage des voiries, etc. afin de tenir compte des attentes réciproques.	Rencontrer le monde agricole et relayer les demandes des citoyens via la CCA.	AT		
2.3.3	Encourager et promouvoir les produits locaux auprès des habitants.	Fiche-projet : développer des marchés itinérants entre village : en cours de réflexion - communication via les outils communaux (R1, site internet communal).	AT (CLDR)	AG	
2.3.4	Renforcer la visibilité des producteurs et produits locaux sur le site web de la commune et dans le « Rebecq à la Une ».	Proposer de petits articles sur les produits locaux dans le journal Rebecq à la Une.	AT (CLDR)	AG	
2.3.5	Préserver l’identité rurale de notre commune et de ses villages.	Mise en œuvre de l'Opération de Développement Rural et intégration de la réflexion dans la révision du Schéma de Développement Communal.	AT		
2.4	La nature, le climat et les énergies renouvelables	Détails des actions menées	Pilote(s)	Partenaire(s)	Moyens humains et financiers
2.4.1	Actualiser la stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité (Objectif nature).	Poursuite des actions d'Objectif Nature + réflexion en vue de mener des actions supplémentaires.	AT		
2.4.2	Promouvoir les projets biodiversité du type prés fleuris ou plantations sur pied .	Appel à projet de la RW "Plantation de ligneux": réflexion en cours concernant la mise en œuvre; entretien des prés fleuris et bandes fleuries existants (Plaine du Fair Play, Route de Quenast, Chemin de Braine).	AT		

2.4.3	Continuer à favoriser la biodiversité sur les propriétés communales et à soutenir les installations de ruches, de nichoirs et d'hôtels à insectes. Installer plus de haies et encourager les agriculteurs à le faire en les aidant à obtenir les subventions publiques.	Appel à projet de la RW "Plantation de ligneux": réflexion en cours Plantations de haies : ce sujet sera abordé lors d'un conseil consultatif agricole. Il sera fait appel à Natagriwal.	AT		
2.4.4	Développer des plantations et fleurissements favorables aux abeilles le long des routes communales et limiter le fauchage aux périodes adéquates.	Le fauchage tardif est d'application. La taille des haies respecte la période de nidification. Des prés fleuris sont plantés. Intégration de plantes mellifères dans le fleurissement communal.	AT	TRAV	
2.4.5	Soutenir et développer le projet maillage vert et bleu qui consiste à soutenir la biodiversité en recréant des couloirs naturels .	Projet rentré dans le cadre de l'appel à projet du SPW "Maillage vert et bleu en milieu rural": création d'un maillqge entre les terres du domaine W et le Chenois.	AT		
2.4.6	Adhérer à la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie et élaborer un Plan d'Action pour l'Énergie Durable et/ou le Climat en impliquant l'ensemble du conseil communal, les acteurs locaux et les citoyens.	Programmer le recrutement d'un coordinateur Pollec pour mener à bien le projet. Sensibilisation du personnel administratif et politique.	AT		
2.4.7	Former davantage le personnel communal aux bonnes pratiques environnementales .	Poursuite des formations internes au personnel (tri des déchets...), formation prévues équipe "espaces verts" (adapatation aux changements climatiques, ...), création groupe de travail (Conseil)	RH, AT		
2.4.8	Réduire strictement les abattages d'arbres et encourager la plantation. Dans les espaces publics, recréer des zones arborées (plaines, talus, plaines de jeux, etc.) pour compenser largement. Dans le cadre des permis d'urbanisme privés, prévoir un plan de replantation.	Permis d'urbanisme : imposition de replantation. Un plan de replantation est systématiquement demandé. Concernant la gestion des espaces publics: un abattage n'est réalisé qu'en cas de maladie incurable de l'arbre pour garantir la sécurité de l'espace public. Un nouvel arbre est automatiquement planté dans le respect des reglementations en vigueur. L'élagage est ciblé pour améliorer la durabilité des arbres suivant les essences.	AT	TRAV	
2.4.9	Encourager et promouvoir les projets de seconde main et d'économie circulaire (« Repair café », « donnerie », « Restor », ateliers couture et retouches, etc.).	Proposer de petits articles sur les projets de seconde main et d'économie circulaire dans le journal Rebecq à la Une et communication via les réseaux sociaux. Promotion de l'espace "récup" du Recyparc.	AG		
2.4.10	Sensibiliser au bien-être animal .	Réalisation d'une brochure reprenant les bonnes pratiques et communication via les réseaux sociaux.	AG		
2.4.11	Continuer à prendre en charge la stérilisation et l'installation d'abris (dans des lieux adaptés) pour chats errants .	Participer aux appels à projets régionaux pour le développement de la stérilisation des chats errants et la distribution d'abris.	AG		
2.4.12	Identifier et renseigner le numéro vert pour servir de relais vers les opérateurs qui prennent en charge les animaux blessés sur la voie publique.	Réalisation d'une brochure reprenant les bonnes pratiques - Diffusion de celle-ci via les outils numériques	AG		
2.4.13	Protéger les batraciens pendant la période de migration : recenser et délimiter les zones concernées, sensibiliser à la problématique.	Poursuite de l'action annuelle et sensibilisation menée par les bénévoles d'Objectif nature. A l'issue de cette action, un recensement est effectué et analysé en vue d'élargir les zones L'aménagement d'un Crapauduc est prévu Chemin de la Chaussée (projet de la Province)	AT		
2.4.14	Sensibiliser aux périodes de nidification : ne pas tailler les haies, protéger les oiseaux, etc.	Proposer de petits articles dans le Rebecq à la Une et via les réseaux sociaux.	AT		
2.4.15	Continuer à actualiser le cadastre énergétique des bâtiments publics et mettre en œuvre un plan d'investissement pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable .	Un cadastre a été réalisé déterminant les bâtiments les plus énergivores. Des installations photovoltaïques ont été installées sur l'ensemble des batiments communaux non classés et hors logment. Le remplacement des compteurs électriques est en cours. Des chaudières basse condensation au gaz ont été remplacés sur l'ensemble des sites. Des projets de grande ampleur visent à remplacer les chaudières mazout par des installations moins énergivores. Des vannes thermostatique ont été placés pendant la période de la crise énergétique pour réduire les consommations.	TRAV	AT	
2.4.16	Promouvoir des aides régionales d'isolation des logements/bâtiments auprès des citoyens et entreprises et les soutenir dans leurs démarches administratives pour l'obtention d'un permis de rénovation visant une haute performance énergétique.	Transmission systématique d'une brochure d'information lors des rendez-vous d'urbanisme = communication via les outils communaux.	AT		